

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2003

Original: français

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 octobre 2003, à 9 h 30

Président : M. Kmoníček (République tchèque)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Mselle

Sommaire

Point 123 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Point 122 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 9 h 35.

Point 123 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/58/531)

1. **Le Président** rappelle que la Commission se réunira de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 45 pendant le mois du ramadan. Il propose que le débat général sur le point 123 de l'ordre du jour se poursuive jusqu'à ce que le Secrétaire général intervienne pour présenter le projet de budget-programme, après quoi les membres seront invités à prendre la parole sur ce dernier point jusqu'à ce que la liste des orateurs soit épuisée. L'examen du point 123 reprendra ensuite.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Mme Bertini** (Secrétaire générale adjointe à la gestion), présentant une mise à jour de son exposé de la semaine précédente, annonce avec satisfaction que le règlement par huit États Membres de leurs arriérés au titre du budget ordinaire a fait passer de 113 à 121 le nombre de Membres ayant versé l'intégralité de leur quote-part, 27 États n'ayant effectué aucun versement. En ce qui concerne les budgets des Tribunaux internationaux, la Secrétaire générale adjointe présente ses excuses aux trois pays – l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie et Vanuatu – qui figuraient par erreur sur la liste des États n'ayant rien versé en 2003, dont le nombre s'établit à 107, quelques États ayant depuis réglé une partie ou l'intégralité de leurs arriérés. Le nombre d'États Membres s'étant acquittés de l'ensemble de leurs contributions est désormais de 15, deux pays – le Liechtenstein et la Sierra Leone – étant venus s'ajouter à la liste depuis le 30 septembre, et d'autres s'appêtant à le faire.

4. **M. Mantovani** (Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), ainsi que des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie) et des pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège), se déclare préoccupé par la diminution du nombre de pays ayant réglé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire. En effet, le prélèvement d'avances sur les fonds d'opérations de maintien de la paix achevées qui a permis jusqu'à présent de régler les problèmes de trésorerie est une solution à laquelle le

Secrétariat risque de ne plus pouvoir recourir en raison du tarissement rapide de cette source de liquidités. En outre, cela pénalise injustement les États Membres qui ont réglé leurs contributions en temps voulu. Comme l'a fait observer la Secrétaire générale adjointe, si les États Membres ne sont pas disposés à s'acquitter de leurs obligations, mieux vaudrait ne pas augmenter les dépenses imputées au budget ordinaire. Il est important que les États Membres règlent leurs arriérés et, à cet égard, l'Union européenne souhaiterait qu'à partir de 2004 le pays qui verse la contribution la plus élevée envisage de verser sa quote-part au début de l'année plutôt qu'à la fin.

5. Les Tribunaux internationaux se trouvent eux aussi dans une situation financière précaire. Leurs flux de trésorerie étant négatif, il a fallu là encore prélever des avances sur les fonds de missions de maintien de la paix, l'encours de ces emprunts atteignant 41 millions de dollars. Le nombre de pays n'ayant pas réglé leurs contributions aux Tribunaux est très préoccupant. Pour ce qui est du plan-cadre d'équipement, l'Union européenne constate avec inquiétude également qu'au 30 septembre, seuls 61 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions tandis que 127 Membres n'avaient effectué aucun paiement.

6. L'Union européenne constate néanmoins avec satisfaction que le montant des contributions non acquittées au titre des activités de maintien de la paix continue de diminuer et a été ramené à 1,3 milliard de dollars. Certes, ce chiffre est encore trop élevé mais la dette contractée à l'égard des États Membres qui ont fourni des contingents et du matériel a pu être réduite et, d'ici à la fin de l'année, le Secrétariat aura dépassé l'objectif qu'il s'était fixé de rembourser l'équivalent d'une année de dette.

7. **Mme Afifi** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne, que pour mener à bien les programmes et activités approuvés par les États Membres, l'Organisation doit disposer de ressources suffisantes, d'autant plus qu'elle a entrepris un processus de réforme en profondeur. La situation de trésorerie de l'Organisation reste fragile puisque les États Membres restaient redevables de 2 380 000 000 dollars au 30 septembre 2003. Le Secrétaire général est donc contraint d'effectuer des prélèvements sur des fonds de missions de maintien de la paix, mais cette pratique a pour effet de retarder le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et du matériel. La plupart de ceux-ci sont des pays en

développement, membres du Groupe des 77, qui se trouvent doublement pénalisés puisque, malgré leurs difficultés, ils s'acquittent de leurs obligations financières. Il faut donc mettre un terme à cette situation.

8. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que la situation financière de l'ONU ne s'améliorera que lorsque les États Membres cesseront d'imposer des conditions pour s'acquitter des obligations imposées par la Charte. Tout en réitérant sa solidarité vis-à-vis des États Membres qui font face à de véritables difficultés économiques, le Groupe rappelle que tous les États Membres sont tenus de verser leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions.

9. **Mme Gabay** (Pérou), parlant au nom du Groupe de Rio (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela) se déclare satisfaite du mode de présentation du rapport sur la situation financière de l'Organisation. Le Groupe de Rio juge préoccupante la dégradation de la situation de trésorerie constatée par rapport à 2002, en particulier celle des Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Il déplore que le nombre d'États Membres ayant réglé l'intégralité de leur quote-part ait diminué. Pour sortir l'Organisation de la crise, il faut que les États Membres s'acquittent de leurs obligations intégralement, ponctuellement et sans conditions. Il convient, cependant, de tenir compte de la situation des États Membres qui doivent faire face à de réelles difficultés économiques.

10. Il est regrettable que l'on n'ait pu mettre fin à la pratique consistant à prélever des avances sur les fonds d'opérations de maintien de la paix pour financer des activités prévues au budget ordinaire. En faisant obstacle au remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et du matériel, cette solution fait peser une double charge sur ces pays qui doivent non seulement s'acquitter de leur propre quote-part mais aussi assumer la dette de l'Organisation. Il convient de rappeler que la majorité d'entre eux sont des pays en développement qui pourraient utiliser ces ressources pour satisfaire des besoins essentiels.

11. **M. Mackay** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant également au nom de l'Australie et du Canada, se déclare préoccupé par l'exposé de la Secrétaire

générale adjointe, qui semble indiquer que de nombreux États Membres estiment qu'ils peuvent choisir ce qui constitue ou non, selon eux, une obligation légale. La situation financière des Tribunaux internationaux est particulièrement alarmante, le montant des contributions non acquittées ayant atteint un niveau record. Au 30 septembre, 116 pays, dont 10 siègent au Conseil de sécurité ou y siégeront à partir du 1er janvier 2004, n'avaient effectué aucun versement. Depuis, leur nombre a légèrement diminué mais sachant que le solde de trésorerie des Tribunaux est négatif depuis juin, l'orateur s'interroge sur les incidences à long terme qu'aurait un prolongement de cette situation.

12. Si la position des opérations de maintien de la paix semble plus satisfaisante, il convient cependant de rester prudent. L'intervenant salue les efforts déployés en vue de rembourser plus rapidement les pays qui contribuent le plus aux opérations en fournissant des contingents et du matériel, mais rappelle que la capacité de l'ONU d'effectuer ces remboursements dépend directement du règlement des contributions par tous les États Membres. Il croit comprendre que les problèmes de trésorerie rencontrés par les missions au Kosovo, à Chypre et au Sahara occidental sont dus au fait que des États n'ont versé qu'une partie de leurs contributions ou n'ont rien versé du tout et se demande si cela a des incidences sur les pays ayant fourni des contingents et du matériel à ces missions. Les liquidités des missions clôturées deviennent insuffisantes pour combler les déficits. On ne pourra donc plus longtemps continuer à prélever des avances sur les fonds de certaines opérations pour financer les activités prévues au budget ordinaire.

13. La date de versement des contributions a également une incidence importante sur les activités de l'Organisation. À supposer que les États Membres se soient acquittés de toutes leurs obligations financières au 31 décembre, le manque de maîtrise sur les flux de trésorerie de l'année ne peut que perturber l'exécution des programmes. L'intervenant souhaiterait que le Secrétariat donne des précisions à ce sujet. Il se demande notamment à quel moment il faudra revoir les activités imputées au budget ordinaire et aux budgets des Tribunaux si les flux de trésorerie restent insuffisants.

14. **M. Agyeman** (Ghana), s'associant pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déplore que la situation financière de

l'Organisation ne se soit pas véritablement améliorée. Le montant des contributions non réglées s'est accru, les problèmes de trésorerie persistent et l'on continue de prélever des fonds sur les comptes de missions de maintien de la paix terminées, malgré la résolution adoptée en 2002 par l'Assemblée générale, demandant l'accélération du remboursement des quelque 84 millions de dollars dus aux États Membres ayant fourni des contingents. Compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Organisation, il est impératif que les États Membres se conforment à l'obligation que leur impose la Charte de participer aux dépenses de l'Organisation. À cet égard, les Membres qui n'ont pas encore réglé l'intégralité de leurs contributions, en particulier ceux qui ont des arriérés importants, doivent prendre des mesures pour remédier à cette situation. L'insuffisance de fonds compromet la réalisation des objectifs de l'Organisation.

15. Cette observation vaut en particulier pour les activités visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Ghana est préoccupé par l'importance des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et du matériel. La plupart de ces États, dont il fait partie, sont des pays en développement qui font déjà face à des difficultés énormes. Le report du paiement de la dette contractée à leur égard pourrait réduire leur capacité de participer aux opérations. À cet égard, le Ghana prend note des problèmes liés à la conclusion de mémorandums d'accord, qui se posent en particulier pour trois missions, et il engage le Secrétariat à oeuvrer en étroite collaboration avec les États Membres concernés pour les résoudre dans les plus brefs délais. Il est encourageant de constater que le traitement des demandes de remboursement s'est accéléré. Pour conclure, la délégation ghanéenne indique qu'elle est disposée à appuyer la mise en recouvrement de 200 millions de dollars de contributions supplémentaires au titre des opérations de maintien de la paix pour financer la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), compte tenu de l'importance que revêt la présence des Nations Unies dans ce pays.

16. **Mme Pavlovskaya** (Fédération de Russie) note que, pour la deuxième année consécutive, la situation financière de l'ONU s'est améliorée, grâce, en grande partie, à des versements importants de certains États Membres et à la plus grande discipline dont le Secrétariat a fait preuve en matière de gestion financière. Toutefois, des problèmes subsistent, du fait

que des États Membres paient leurs contributions avec retard ou pas du tout. Il est particulièrement alarmant de constater que les arriérés relatifs au budget ordinaire représentent la moitié du budget annuel, ce qui force le Secrétariat à emprunter des fonds au budget des opérations de maintien de la paix. En revanche, en ce qui concerne celles-ci, la situation s'est considérablement améliorée, ce qui s'est traduit par une réduction sensible de la dette contractée à l'égard des pays qui fournissent des contingents et du matériel. Il s'agit là d'une évolution d'autant plus importante qu'il faut répondre à de nouvelles crises à travers le monde. Il est essentiel que les États Membres, en particulier ceux qui versent une contribution élevée, s'acquittent de leurs obligations avant la fin de l'année. La Russie a, quant à elle, réglé les sommes qu'elle devait, malgré les difficultés économiques qu'elle connaît. Au cours de la seule année 2003, elle a versé environ 47 millions de dollars au titre de divers budgets. Elle comprend cependant que les pays les plus pauvres ne soient pas toujours en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières pour des raisons objectives.

17. En conclusion, l'intervenante demande au Secrétariat de vérifier soigneusement toutes ses données avant leur publication. Ainsi, dans le document qu'il a fait distribuer le 21 octobre, la Russie figurait sur la liste des États qui n'avaient fait aucune contribution aux budgets des Tribunaux internationaux en 2003. Or, le 6 février, la Russie a contribué à hauteur de 1,3 million de dollars environ au budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda, ce dont il est d'ailleurs rendu compte dans le document ST/ADM/SER.B/608.

18. **M. Iida** (Japon) dit que son pays s'est toujours acquitté de ses obligations financières vis-à-vis de l'Organisation et a versé en 2003 244 420 000 dollars au budget ordinaire et 502 080 000 dollars au budget des opérations de maintien de la paix. Dans son exposé du 21 octobre, la Secrétaire générale adjointe à la gestion a qualifié de manière plaisante les États Membres qui avaient payé leurs contributions de « bons élèves » et ceux qui ne l'avaient pas fait de « mauvais élèves ». Une telle simplification peut avoir des effets contraires à ceux recherchés. C'est avec l'assentiment des contribuables que les gouvernements des États Membres s'acquittent de leurs contributions, or un nombre croissant de contribuables japonais se disent insatisfaits de la manière dont le Japon est traité

à l'ONU. En conséquence, l'obtention de leur assentiment est devenu un enjeu hautement politique et il devient de plus en plus difficile pour le Japon de continuer à verser des quotes-parts aussi élevées. Les contribuables des divers États Membres veulent obtenir la preuve que l'ONU est gérée avec efficacité et qu'elle oeuvre en leur faveur. C'est à chaque État Membre, mais aussi au Secrétariat, qu'il incombe de l'apporter.

19. En ce qui concerne le budget des opérations de maintien de la paix, la délégation japonaise insiste une nouvelle fois sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de dialogue entre le Conseil de sécurité et les pays versant les contributions les plus élevées afin de garantir la transparence. En l'absence d'une telle mesure, le Gouvernement japonais pourrait avoir du mal à convaincre les contribuables. Il fera cependant son possible pour s'acquitter de ses contributions aux budgets des deux tribunaux internationaux. Il est toutefois impératif que ceux-ci n'augmentent pas leurs dépenses et rationalisent leurs budgets, à l'égard desquels les Japonais éprouvent un grand scepticisme. À cet égard, le fait que le Tribunal pour le Rwanda ait présenté avec beaucoup de retard sa stratégie d'achèvement des travaux pose problème. La délégation japonaise souhaiterait que les ressources des Tribunaux soient utilisées de manière optimale et que les stratégies d'achèvement des travaux soient pleinement mises en oeuvre. Au 30 septembre, 113 États Membres n'avaient rien versé au titre des Tribunaux. Les délégations et les Tribunaux eux-mêmes doivent se demander pourquoi.

20. **M. Kovind** (Inde) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il déplore que, malgré l'ampleur persistante des contributions non versées, les États Membres ne s'intéressent que de manière épisodique à la situation financière de l'ONU et qu'un trop grand nombre d'entre eux ne s'acquittent pas de leurs obligations en proportion de leur attachement déclaré à l'Organisation.

21. Le représentant souligne que 113 pays seulement ont réglé l'intégralité de leur quote-part et que le solde de trésorerie de l'Organisation pourrait demeurer négatif jusqu'à la fin de l'année. L'ONU se trouvera donc dans l'obligation d'emprunter sur les comptes des opérations de maintien de la paix. Le montant des contributions dues aux deux tribunaux pénaux internationaux n'a jamais été aussi élevé, les contraignant eux aussi à emprunter aux opérations de

maintien de la paix. Parmi les contribuants défaillants figurent des pays qui, en tant que membres du Conseil de sécurité, ont voté le mandat des tribunaux.

22. Le seul point positif est que le montant des contributions non acquittées aux opérations de maintien de la paix est nettement inférieur à ce qu'il était en 2002, alors même que les contributions mises en recouvrement à ce titre sont plus élevées. Mais la différence est due surtout aux versements effectués par un pays dont la quote-part est élevée. La délégation indienne se félicite que le retard dans le remboursement de la dette au titre du matériel et des contingents ait été réduit. Elle craint toutefois que les difficultés de trésorerie que connaissent plusieurs missions de maintien de la paix n'ait des répercussions sur le remboursement des pays qui leur fournissent des contingents.

23. Si l'on met en parallèle les montants disponibles sur les comptes des opérations de maintien de la paix dont le mandat a pris fin, les engagements à honorer au titre de ces opérations et le montant des emprunts effectués sur leurs comptes, on constate que la pratique des avances internes, plus souhaitable en soi, hypothèque les remboursements. On peut se demander par ailleurs comment l'Organisation et les Tribunaux pénaux internationaux pourront poursuivre leurs activités à raison du montant actuel des contributions non acquittées, étant donné que le montant susceptible d'être prélevé sur les missions terminées ne sera que de 42 millions de dollars en 2004.

24. Le problème ne vient pas des États Membres qui, par suite de difficultés économiques, se trouvent dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations, mais de ce qu'un grand nombre de pays ne prennent pas au sérieux leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation. Il est regrettable par ailleurs que l'Organisation soit redevable en majorité aux pays en développement, dont beaucoup versent leur quote-part en temps voulu et que des pays qui fournissent fidèlement contingents et matériel supportent injustement une charge financière accrue du fait que d'autres n'acquittent leurs contributions.

25. La délégation indienne s'étonne que l'on ne consacre qu'une séance à cette question. Elle souhaiterait que le Secrétaire général présente chaque année, en vue de son examen en séance officielle et en séance officieuse, un rapport sur l'évolution des contributions non acquittées et leur incidence en ce qui

concerne les travaux de l'Organisation et les délais de remboursement.

26. **Mme Paris Parra** (Venezuela) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le Pérou, au nom du Groupe de Rio. Elle reprend les principales remarques formulées par la Secrétaire générale adjointe à la gestion au sujet du nombre de pays ayant payé leur quote-part au budget ordinaire, du nombre de ceux restant débiteurs et du poids des principaux contribuants parmi eux; des sommes dues aux Tribunaux pénaux internationaux; de l'obligation dans laquelle se trouve l'Organisation et les Tribunaux d'effectuer des prélèvements sur les comptes des opérations de maintien de la paix; de l'amélioration de la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix en 2002 et des progrès réalisés dans le remboursement des pays fournisseurs de matériel et de contingents; et de l'éventualité du non-remboursement des sommes dues à ces pays au titre des opérations qui prendront fin en 2004.

27. Il s'agit là, selon la représentante, d'une situation préoccupante, qui ne résulte pas cependant d'une mauvaise volonté de la part des États Membres. La raison véritable de la crise financière actuelle de l'ONU est à chercher dans le ralentissement de l'économie mondiale. Dans son rapport sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/58/290), le Secrétaire général a souligné que la dette extérieure des pays en développement et des pays à économie en transition avait augmenté de 52 millions de dollars, soit une progression de 2,2 %, imputable pour près de la moitié aux pays d'Amérique latine, et qu'en outre l'Amérique latine n'avait pour ainsi dire pas enregistré de flux net de capitaux privés en 2002, confirmant une tendance à la baisse des flux nets d'investissement.

28. Le Venezuela, en particulier, se heurte en outre à des conditions de règlement de sa dette extérieure très strictes et à des difficultés budgétaires dues à la dépréciation de sa monnaie nationale, à une inflation galopante et à des problèmes politiques qui ont paralysé son économie au premier trimestre de 2003. Le pays se trouve provisoirement dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations financières internes et externes. Il fait cependant de son mieux pour inscrire à son budget, actuellement à l'examen, le règlement de ses arriérés de contributions. Un versement partiel effectué au titre du budget ordinaire de l'ONU en avril 2003 atteste de sa bonne volonté.

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 10 h 35.

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6 et Corr.1, A/58/6 (Introduction), A/58/6 (Sect. 1), A/58/6 (Sect. 2), A/58/6 (Sect. 3) et Corr.1 et 2, A/58/6 (Sect. 4), A/58/6 (Sect. 5), A/58/6 (Sect. 6), A/58/6 (Sect. 7), A/58/6 (Sect. 8), A/58/6 (Sect. 9), A/58/6 (Sect. 10), A/58/6 (Sect. 11), A/58/6 (Sect. 12), A/58/6 (Sect. 13) et Add.1, A/58/6 (Sect. 14)/Rev.1, A/58/6 (Sect. 15), A/58/6 (Sect. 16), A/58/6 (Sect. 17), A/58/6 (Sect. 18), A/58/6 (Sect. 19), A/58/6 (Sect. 20), A/58/6 (Sect. 21), A/58/6 (Sect. 22), A/58/6 (Sect. 23), A/58/6 (Sect. 24), A/58/6 (Sect. 25), A/58/6 (Sect. 26), A/58/6 (Sect. 27), A/58/6 (Sect. 28), A/58/6 (Sect. 29), A/58/6 (Sect. 30), A/58/6 (Sect. 31), A/58/6 (Sect. 32), A/58/6 (Sect. 33), A/58/6 (Sect. 34), A/58/6 (Sect. 35), A/58/6 (Income Sect. 1), A/58/6 (Income Sect. 2), A/58/6 (Income Sect. 3) et A/58/7 et Corr.1)

Point 122 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/58/16)

29. **Le Secrétaire général** présente le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Il souligne que ce projet incarne les espoirs mis dans l'Organisation et est le résultat de décisions qui ont été soigneusement pesées en tenant compte des ressources limitées disponibles. Le projet de budget pour 2004-2005 représente un nouveau pas en avant dans la réforme de l'Organisation et revêt à ce titre une importance particulière. Les activités qui y sont proposées ont été alignées sur les priorités définies lors du Sommet du Millénaire et des grandes conférences mondiales qui ont eu lieu depuis. Le nouveau projet de budget est présenté alors que des événements majeurs – la guerre en Iraq, l'échec de Cancún et l'attentat contre les locaux de l'ONU à Bagdad – amènent l'Organisation à s'interroger sur des questions fondamentales.

30. Le Secrétaire général fait observer que, comme il l'avait promis dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) et conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, les activités inscrites dans le projet de budget-programme sont mieux alignées sur les priorités. C'est ainsi que des ressources supplémentaires sont demandées pour le développement et les besoins particuliers de l'Afrique et que des augmentations modestes mais cependant

nécessaires y sont prévues au titre de la lutte contre la drogue, de la prévention du crime et des droits de l'homme. Une réaffectation importante des ressources entre les sous-programmes, représentant environ 100 millions de dollars, y est proposée, de même que le redéploiement de 810 postes. Il est par ailleurs prévu de supprimer 900 produits devenus obsolètes ou ne présentant qu'une utilité marginale afin de pouvoir consacrer plus d'attention aux questions nouvelles. Ce dernier chiffre peut paraître dérisoire par rapport au nombre total de produits inscrits au budget, mais c'est la première fois qu'un effort réel est fait dans ce sens. On poursuivra cet effort tout en veillant à ne rien sacrifier du programme prescrit.

31. Le Secrétaire général souligne en outre que le projet de budget-programme tient compte des conclusions des études d'ensemble des activités de l'Organisation dans les domaines de l'information et des droits de l'homme, conduites à la demande de l'Assemblée générale, et reflète l'effort de modernisation des services de conférence et de renforcement du Département des affaires économiques et sociales. Des moyens sont prévus pour mettre en oeuvre la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications, une stratégie qui intéresse l'ensemble de l'Organisation et vise notamment à améliorer le site Web de l'ONU et à informatiser davantage le service des séances. Des crédits accrus sont par ailleurs demandés au titre de la formation, considérée comme un investissement essentiel.

32. Le Secrétaire général note que le projet de budget pour 2004-2005 correspond à un nouveau stade de la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats. On y trouve des mesures quantitatives des résultats et, pour chaque programme, un énoncé clair des objectifs, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés, et les ressources nécessaires correspondantes. Dans cette nouvelle optique, l'accent est mis davantage sur l'obtention de résultats que sur la fourniture de produits et de services.

33. En ce qui concerne les montants demandés, le Secrétaire général souligne que le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 correspond au strict minimum nécessaire pour réaliser le mandat confié à l'Organisation par les États Membres. Le budget proposé se monte à 2,9 milliards de dollars avant réévaluation des coûts. C'est le montant qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale en

2002 dans l'esquisse budgétaire. Il correspond à un accroissement réel minime – 0,5 % seulement, soit 15 millions de dollars – par rapport à l'exercice biennal précédent. On y prévoit la création nette de 117 postes, essentiellement aux classes P-2 et P-3, qui permettront de rajeunir les effectifs et de revitaliser le Secrétariat.

34. Le Secrétaire général craint que certaines des recommandations que le Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires a déjà formulées au sujet du projet de budget-programme ne fassent peser des contraintes excessives sur l'Organisation, et en particulier sur l'effort de réforme. Rappelant que l'Assemblée générale elle-même avait souligné que la réforme ne devait pas être prétexte à des réductions budgétaires et qu'au cours de ces 10 dernières années, l'ONU a fonctionné la plupart du temps sur un budget à croissance nulle, le Secrétaire général émet le voeu que l'Assemblée ne réduira pas le montant global proposé.

35. Il espère aussi qu'elle ne s'opposera pas à la création de deux postes de sous-secrétaire général, l'un au Département des affaires économiques et sociales, l'autre au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui doivent permettre d'imprimer un nouveau dynamisme à ces deux secteurs d'activité essentiels.

36. Le Secrétaire général rappelle qu'en 2002 il a fait plusieurs propositions tendant à simplifier un processus de budgétisation et de planification par trop complexe et demandant un travail excessif. Il a notamment proposé une méthode d'établissement et d'examen du budget plus simple, à caractère plus stratégique et permettant de mieux éviter les doubles emplois, de sorte que la Cinquième Commission puisse se concentrer sur les décisions qui lui reviennent, laissant au Comité consultatif le soin d'examiner les détails du budget. Les documents budgétaires dont est saisie la Cinquième Commission constituent un véritable progrès dans ce sens. Les autres propositions concernent le plan à moyen terme, l'esquisse budgétaire, le rôle du Comité du programme et de la coordination et le système de contrôle et d'évaluation. Le Secrétaire général espère que l'Assemblée générale prendra des décisions sur ces différents points avant la fin de 2003 de manière que les changements puissent entrer en vigueur dès la mise en route du prochain cycle budgétaire.

37. Le Secrétaire général indique qu'il analyse actuellement les recommandations du Groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq et précise que la question sera à terme examinée pour l'ensemble du monde et qu'il formulera des recommandations. Un examen initial révèle déjà qu'un renforcement de la sécurité exigera une augmentation sensible des ressources qui y sont consacrées par rapport à l'effort déjà consenti pour l'exercice en cours.

38. Le Secrétaire général espère que le budget qui sera adopté, sans donner ni dans la prodigalité ni dans l'excès de parcimonie, permettra à l'Organisation de se renouveler et de répondre aux attentes des peuples du monde.

39. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/7). Il indique que le Secrétaire général ayant fait preuve de retenue ces dernières années dans ses prévisions initiales de dépenses, le Comité consultatif s'est abstenu de recommander des réductions sur des points précis. Toutefois, les débats prolongés sur le montant du budget débouchant souvent sur la décision de réduire les crédits demandés pour tout un ensemble de postes de dépense sans que le Comité ait pu donner son avis, celui-ci considère, comme indiqué au paragraphe 141 de son rapport, que si l'Assemblée générale décidait d'approuver un montant inférieur à celui proposé par le Secrétaire général, toute réduction qu'elle choisirait d'opérer devrait découler de l'analyse de chefs de dépense précis. Dans cette éventualité et pour faciliter le débat, le Comité a présenté des propositions de réduction dans un certain nombre de domaines et les a récapitulés dans le tableau 11 de son rapport.

40. Dans le projet de budget-programme, le Secrétaire général propose un montant de 3 milliards 58 millions de dollars, soit une augmentation de 0,5 % avant réévaluation des coûts et de 5,8 % aux prix de 2004-2005. Le Comité consultatif recommande un montant de 3 milliards 17 millions de dollars, soit une augmentation nominale de 4,4 % environ par rapport aux crédits révisés de l'exercice 2002-2003. Le montant recommandé par le Comité équivaldrait à un accroissement négatif des ressources de 0,4 %, sans tenir compte d'une autre réduction, d'un montant de

12,5 millions de dollars, qui résulterait d'un ajustement du taux de vacance de postes.

41. Les taux de change et d'inflation sur la base desquels ont été établies les prévisions de dépenses initiales seront mis à jour avant l'adoption du projet de budget par l'Assemblée générale. D'après le rapport du Secrétaire général sur la question (A/58/528), la réévaluation du projet de budget se traduirait par une augmentation de 150,5 millions de dollars dans laquelle les taux de change entreraient pour 119,6 millions de dollars. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale, au vu de la situation actuelle, envisage de remettre l'examen détaillé des incidences de l'inflation et des fluctuations de change à un moment où elle disposera d'un tableau plus complet des tendances, ce qui serait conforme aux dispositions de sa résolution 41/213 (voir par. 157 du rapport du Comité). M. Mselle précise que, si l'ensemble des délégations approuve l'augmentation de 150,5 millions de dollars par rapport au montant recommandé par le Comité consultatif, il n'y aura pas de problème. Dans le cas contraire, le plus sage serait de reporter à plus tard la deuxième réévaluation des coûts, ou alors les délégations devront se mettre d'accord sur un moyen de couvrir l'augmentation, avant que l'Assemblée générale n'adopte le montant initial des crédits pour 2004-2005.

42. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 59 postes sur les 115 proposés par le Secrétaire général et de pourvoir au moyen d'un redéploiement 11 des nouveaux postes proposés. Il recommande de supprimer 57 postes et non 51; de convertir 32 postes et non 43; et de reclasser 16 postes, dont 1 par redéploiement, au lieu de 44. Dans les paragraphes 50 à 83 de son rapport, le Comité consultatif donne des précisions sur les raisons de ces choix.

43. À propos du reclassement des postes, M. Mselle rappelle que l'Assemblée générale a déjà approuvé des procédures visant à donner au Secrétaire général plus de latitude dans ce domaine. Le Comité consultatif propose que l'application de ces procédures devienne effective, dans les conditions qu'il énonce aux paragraphes 73 à 78 de son rapport. Les projets de budget-programme ne contiendraient plus alors que des demandes de reclassement à G-7, de la catégorie des services généraux à P-2, ou encore à D-1 et au-delà. La latitude plus grande donnée au Secrétaire général en matière de reclassement suppose une gestion globale

des effectifs, aux fins de la mobilité du personnel et du classement des emplois. Les postes ne pourraient être qu'échangés entre différents chapitres du budget et il n'y aurait en aucun cas de transfert de crédits. Les informations sur les modifications apportées par le Secrétaire général au tableau des effectifs seraient communiquées chapitre par chapitre dans les rapports sur l'exécution du budget et dans les projets de budget-programme.

44. **M. Mselle** signale que le Comité consultatif a changé la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme, comme indiqué aux paragraphes 138 et 139 de son rapport, de manière à faciliter le débat sur ses observations et ses recommandations.

45. Des progrès ont été faits dans la mesure où le débat ne se limite plus au contrôle des moyens et porte désormais davantage sur les résultats visés. Il faudra toutefois du temps avant que les politiques et les résultats prennent le pas sur le contrôle des moyens dans les débats et dans les prises de décision par les États Membres. Pour ce faire, et compte tenu du caractère international de l'Organisation des Nations Unies, il faudra définir les résultats plus objectivement par rapport aux ressources demandées. Faute d'un progrès dans ce sens, il sera difficile de détourner l'attention du contrôle des moyens et de rationaliser les documents budgétaires.

46. L'une des mesures préconisées par le Comité consultatif pour mieux appliquer la budgétisation axée sur les résultats consiste à investir dans l'immédiat et à long terme dans les technologies de l'information afin de doter l'Organisation de capacités de mieux contrôler l'exécution des programmes, de mesurer les résultats et d'établir des rapports d'exécution dans les délais requis. Grâce à cette capacité accrue, les États Membres disposeraient en outre, dans n'importe quel organe, de données et d'analyses précises au moment où ils seraient appelés à prendre des décisions.

47. **M. Mselle** signale à ce propos que dans les paragraphes 108 à 126 et dans le chapitre II de son rapport, le Comité consultatif s'étend sur la question de l'informatique et de la stratégie en matière de technologie de l'information et de la communication. Il tient à souligner que les observations du Comité à ce sujet valent pour l'ensemble du Secrétariat et pas seulement pour tel ou tel service et qu'elles découlent

de l'idée que l'informatique constitue un moyen d'appui essentiel qui exige une attention prioritaire.

48. **M. Mselle** conclut en faisant observer que le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 est présenté à un moment crucial de l'évolution du processus de budgétisation et de planification. La décision d'adopter la budgétisation axée sur les résultats et le débat actuel sur les instruments de planification et l'esquisse budgétaire détermineront la forme que prendra le processus budgétaire dans les décennies à venir. La question de l'allocation des ressources et de la fixation des priorités demeure un élément central du débat mais une bonne compréhension des avantages et des inconvénients du système actuel, la transparence des débats et leur ouverture à tous les États Membres devraient permettre de trouver les solutions pratiques recherchées.

49. **M. Mirmohammad** (Président du Comité du Programme et de la coordination) indique que le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné quatre grandes questions au cours de sa quarante-troisième session : a) le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, b) les révisions à apporter au plan à moyen terme pour la période 2002-2005, c) l'évaluation, d) les questions de coordination et la rationalisation de ses méthodes de travail. Soucieux d'accroître son efficacité, il s'est doté de moyens informatiques et a créé un site Web qui donne accès à sa documentation, à son programme de travail et à son mandat.

50. En tant qu'organe intergouvernemental de contrôle, le CPC a un double rôle à jouer dans l'examen du budget. Premièrement, il doit aider le Secrétariat à concevoir des programmes qui reflètent sans les trahir les intentions des organes délibérants. C'est la tâche traditionnelle sur laquelle il s'est concentré jusqu'à présent. Deuxièmement, depuis l'adoption de la méthode de budgétisation axée sur les résultats, le CPC doit également présenter des recommandations de fond visant à améliorer les différents aspects des programmes (stratégie, réalisations escomptées et indicateurs de résultat) en s'appuyant sur les résultats des évaluations prévues par les dispositions en vigueur. Les membres du Comité ne se limitent donc plus à vérifier l'adéquation entre les programmes et les directives des organes délibérants et à assurer le suivi de l'exécution en examinant les taux d'utilisation des ressources, mais ils s'efforcent aussi d'évaluer l'incidence de l'exécution des activités et

produits. Il s'agit d'une fonction essentielle pour l'élaboration de programmes fondés sur les priorités. Les États Membres ont décidé que les deux tâches devaient être confiées à un organe intergouvernemental, mais en ce qui concerne la seconde, il faudrait peut-être accroître la marge de manoeuvre des directeurs de programme si l'on veut assurer le succès de la méthode de gestion axée sur les résultats.

51. L'une des difficultés que pose l'examen des aspects du budget qui ont trait aux programmes tient à des divergences de vues quant au rôle et aux moyens du mécanisme intergouvernemental. Certains États Membres estiment que les organes d'experts compétents doivent avant tout s'assurer de la concordance entre les programmes et les décisions des organes délibérants, tandis que d'autres insistent sur la nécessité d'examiner le bien-fondé des propositions budgétaires et de revoir l'ordre de priorité des activités et réclament pour cela la mise en place de mécanismes d'auto-évaluation systématique et d'outils d'analyse de l'exécution des budgets sur la base des résultats.

52. Le grand nombre de suppressions, ajouts et remplacements recommandés par le CPC dans la section de son rapport consacrée au projet de budget-programme témoigne de l'importance que des États Membres de diverses régions attachent à son rôle traditionnel. C'est pourquoi le CPC s'est déclaré incapable de recommander à l'Assemblée d'approuver l'un des chapitres du budget, le fascicule n'étant pas rédigé dans des termes conformes à ceux adoptés par l'organe directeur compétent. Dans un certain nombre de cas, il recommande d'approuver le chapitre en question sous réserve que certaines phrases soient alignées sur les textes approuvés. Considérant qu'une approche aussi détaillée n'est pas nécessairement productive, le Président s'est efforcé d'amener le Comité à s'intéresser davantage au deuxième aspect de son rôle. Cela étant, le Comité a agi conformément à son mandat et la Cinquième Commission pourrait économiser beaucoup de temps et d'énergie en recommandant à l'Assemblée d'adopter les modifications qu'il a proposées sans en débattre à nouveau. Dans la mesure où le souhait de l'Assemblée est de s'assurer que les programmes reflètent fidèlement les directives des organes délibérants, le CPC, avec sa composition limitée, joue un rôle utile. S'il faut aller au-delà, la tâche devra être confiée à la Cinquième Commission, dont la composition est

beaucoup plus large. Lorsqu'il a examiné les chapitres du budget, le Comité a veillé à ne pas reprendre les débats qu'il avait déjà eus au sujet des programmes considérés à l'occasion de l'examen du projet de révision du plan à moyen terme. À ce sujet, le Président du Comité dit que la proposition consistant à faire correspondre la durée du plan à moyen terme avec celle du budget-programme lui paraît judicieuse.

53. Pour ajouter de la valeur dans les domaines d'activité qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat, le CPC doit s'intéresser aux questions stratégiques, à l'orientation du plan à moyen terme et du projet de budget, ainsi qu'aux résultats obtenus. À sa trente-huitième session, il a modifié le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, (PPBME), en y introduisant, bien avant l'adoption par l'Assemblée générale de la méthode de budgétisation axée sur le résultat, plusieurs dispositions qui font partie du nouveau système budgétaire. Il peut jouer un rôle très utile dans l'amélioration du plan à moyen terme. Les États Membres souhaitent que celui-ci reste le document de référence pour la mise en oeuvre sous forme de programmes des directives des organes délibérants. Mais il doit également devenir un véritable instrument de planification servant à arrêter les priorités qui devront être retenues dans l'esquisse budgétaire. Il faudrait étudier la possibilité de fondre le plan à moyen terme avec l'esquisse budgétaire, afin notamment de déterminer plus facilement la contribution que le CPC peut apporter à l'ensemble du processus.

54. À sa quarante-troisième session, le CPC s'est attaché à n'examiner que les aspects du budget ayant trait aux programmes, sans s'intéresser aux chiffres et aux ressources. Il doit redoubler d'efforts pour éviter tout chevauchement entre ses travaux et ceux du Comité consultatif et de la Commission. Il a noté avec satisfaction que le document budgétaire était plus concis que les précédents et que l'avant-propos et l'introduction étaient plus éclairants et faisaient ressortir les liens avec les propositions avancées par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation. Il a de nouveau insisté sur la nécessité de s'assurer que les propositions budgétaires relatives aux programmes soient conformes au plan à moyen terme et aux Règlement et règles régissant la planification des programmes. Il a constaté que les données de base et objectifs nécessaires pour mesurer les résultats ne figuraient pas dans certains chapitres du budget, si bien

que les États Membres et les directeurs de programme ne pourront pas apprécier correctement l'impact des activités. En ce qui concerne la composante Direction exécutive et administration, le Comité a recommandé que des mesures de résultat soient fournies à l'Assemblée générale pour tous les chapitres.

55. Le Comité s'est plus particulièrement arrêté sur certains points rejoignant les propositions du Secrétaire général visant à renforcer l'Organisation (hiérarchisation des activités, réduction du nombre de produits conformément au PPBME, réorganisation de certains départements du Secrétariat et modification de la structure qui sous-tend les activités d'information). Il a fait des recommandations de fond visant à améliorer la qualité de certains programmes, sur la base des directives les plus récentes des organes délibérants et les impératifs de la budgétisation axée sur les résultats. Ses recommandations relatives aux indicateurs de succès portent plus particulièrement sur les services de conférence, certaines commissions régionales, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'information et la gestion. Il a insisté sur la nécessité de procéder à une évaluation détaillée et approfondie de l'incidence des mesures de réforme de la gestion, et recommandé que tous les départements et bureaux concernés y collaborent sans réserve.

56. Estimant qu'il fallait établir une corrélation plus étroite entre la mesure et l'évaluation des résultats et le cycle budgétaire, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire des propositions à cet effet. Il a également recommandé que le Secrétaire général étudie la possibilité d'incorporer dans les futurs documents budgétaires les données quantitatives recueillies grâce au Système de rapports sur les progrès et effets obtenus. Un tel outil est essentiel lorsque l'impact des programmes doit déterminer la répartition des crédits de l'exercice suivant.

57. Le Président du Comité espère que l'exposé des mesures prises par celui-ci pour améliorer ses méthodes de travail a retenu l'attention de la Commission. Pour s'acquitter d'un programme de travail chargé, le Comité s'est efforcé d'utiliser au mieux les services de conférence mis à sa disposition. Son efficacité dépend notamment de la compétence de ses membres, qui sont élus par l'Assemblée générale. Au lieu de fonctionner sur le mode de la négociation caractéristique des organes intergouvernementaux, les

délégations doivent avoir à l'esprit que le Comité est un organe subsidiaire technique. Le Président estime qu'il serait peut-être utile de revoir sa composition en vue de responsabiliser davantage ses membres. Pour faciliter les négociations, chaque membre pourrait désigner un responsable parmi sa délégation. Étant donné que d'autres organes subsidiaires connaissent ce problème de la qualité de la représentation, l'orateur estime que la Commission et l'Assemblée générale devraient veiller à n'élire que des membres compétents à ses organes d'experts.

58. En ce qui concerne le rapport du Comité, celui-ci pourrait l'améliorer en y ajoutant une introduction, dans laquelle il aborderait les questions transsectorielles sous l'angle stratégique en présentant ses observations sur la présentation et le contenu du budget, et sur les améliorations à apporter au système de budgétisation axé sur les résultats. Les observations, chapitre par chapitre, seraient présentées sous une forme narrative claire, compréhensible sans autre contexte, sous réserve que cela n'alourdisse pas indûment le document. Enfin, le Comité pourrait sans doute raccourcir la durée de ses sessions en tenant des réunions officielles aussi brèves que possible, les questions à l'examen étant débattues en consultations officieuses.

59. **M. Spatafora** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, dit que les pays adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), les pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie) et les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen (Islande et Liechtenstein) s'associent à sa déclaration. Il se félicite de l'action énergique menée par le Secrétaire général pour assurer un emploi optimal des contributions des États Membres, grâce notamment à une refonte des procédures budgétaires.

60. L'Union européenne note avec satisfaction que la présentation du budget-programme a été améliorée et met désormais davantage l'accent sur les orientations stratégiques. Les 3 milliards de dollars demandés représentent un record historique, ce qui ne laisse d'être préoccupant. Toutefois, l'Union européenne reconnaît que l'augmentation est principalement imputable à de nouveaux mandats, au renforcement des mesures de sécurité, à la révision des traitements et à la réévaluation des coûts.

61. L'Union européenne, dans sa composition actuelle, financera à elle seule 37 % environ du budget de l'exercice biennal 2004-2005 et cette part augmentera encore au début de l'exercice, après son élargissement. Tout en estimant que l'ONU doit disposer de moyens financiers adéquats, elle considère également qu'en matière de budget la rigueur s'impose et que le Secrétaire général et les États Membres doivent s'attacher ensemble à hiérarchiser la répartition des ressources, rationaliser les méthodes de travail, supprimer les produits périmés et dégager des économies pour financer les activités prioritaires.

62. La ligne générale du budget est clairement définie et les principaux concepts qui le sous-tendent sont exposés de manière concise et compréhensible. Rappelant que l'Union européenne a souscrit sans réserve aux propositions présentées par le Secrétaire général en 2002 pour renforcer encore l'Organisation, l'intervenant souligne que, pour mener à bien des négociations constructives, l'Assemblée générale doit pouvoir s'appuyer sur un document budgétaire cohérent qui mette en évidence la corrélation entre les crédits demandés et les objectifs stratégiques à moyen et à court terme de l'Organisation. Certains des éléments présentés dans le projet de budget pour 2004-2005 manquent de transparence et la distinction entre dépenses renouvelables et dépenses ponctuelles n'est pas suffisamment nette.

63. Des efforts louables ont été faits pour appliquer la méthode de budgétisation axée sur les résultats, que nombre de pays de l'Union emploient déjà, mais il faut poursuivre les efforts, en veillant notamment à ce que les directeurs de programme jouent un rôle moteur, à cet égard.

64. L'Union européenne souscrit aux priorités retenues par le Secrétaire général dans le projet de budget. Les points sur lesquels elle a plus particulièrement l'intention de s'arrêter sont, outre la réforme de l'Organisation, la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration du Millénaire, notamment celles concernant la paix et de la sécurité internationales (y compris les missions politiques spéciales), les droits de l'homme, la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, la protection des réfugiés, la coopération économique aux fins du développement, notamment en Afrique, la protection de l'environnement et le droit international.

65. L'examen du budget doit être effectué de manière rigoureuse, sans procéder à nouveau à l'analyse approfondie à laquelle s'est livré le Comité consultatif mais en se référant à ses recommandations, dont beaucoup seront très utiles pour les négociations.

66. Sans perdre de vue les priorités, il faudra également aborder les questions transectorielles. L'Union européenne reconnaît que l'informatique et la télématique sont essentielles pour améliorer le déroulement des activités et générer des économies sur les frais de personnel ou de voyage. La formation est un autre aspect important de la gestion.

67. Les initiatives visant à rationaliser les activités d'information sont les bienvenues. La fermeture de neuf centres d'information des Nations Unies en Europe est un exemple que les autres régions devraient suivre sans tarder, les économies en résultant devant servir à renforcer le multilinguisme sur le site Web et l'évaluation des services fournis. L'Union européenne demandera que la poursuite de ce processus de rationalisation soit explicitement mentionné dans la résolution budgétaire.

68. En ce qui concerne les services de conférence, l'Union européenne se félicite des mesures déjà prises et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts concernant la documentation, les secrétariats des comités des grandes commissions et l'informatisation des activités. Elle reconnaît que le *Répertoire de la pratique* ne devrait plus être financé au moyen du budget ordinaire et note qu'il faudra continuer d'imputer sur celui-ci le coût des conférences des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre sur les changements climatiques.

69. Pour ce qui est des publications, il est inconcevable que l'Organisation n'en connaisse pas le coût total. Il faut donc mettre au point une politique cohérente qui permette de réduire le nombre des publications et d'en améliorer la qualité. Il faut par ailleurs renforcer le multilinguisme dans toutes les activités de l'Organisation.

70. Les dépenses de personnel sont le poste budgétaire le plus important puisqu'elles représentent 80 % du budget ordinaire (plus de 9 000 postes, auxquels s'ajoutent les 7 000 financés par des fonds extrabudgétaires). L'Union européenne, qui examinera attentivement les recommandations du Comité consultatif à ce sujet, est prête à envisager la création

des nouveaux postes indispensables à l'exécution des activités prioritaires, sous réserve que quatre grands principes soient respectés : il faut tenir compte des possibilités de redéploiement des postes existants, ce que ne font pas suffisamment les directeurs de programme à l'heure actuelle; le Secrétaire général doit avoir davantage de latitude dans la gestion du tableau d'effectifs; il faut tirer partie des départs à la retraite prévus en 2004-2005 pour évaluer la structure et le niveau des postes; enfin, les reclassements ne doivent pas avoir d'incidence sur les coûts.

71. L'Union européenne n'est pas du tout convaincue qu'il faille attendre la présentation du premier rapport sur l'exécution du budget pour aborder la question de la réévaluation des coûts. Elle propose que l'examen de cette question soit confiée au Comité des commissaires aux comptes, à charge pour lui de faire rapport à la Commission.

72. Pour renforcer les aspects stratégiques de la budgétisation, l'Union européenne appuiera les efforts faits par le Secrétaire général pour identifier des repères clairement définis, afin que la budgétisation axée sur les résultats devienne un véritable instrument de gestion de l'ensemble des activités inscrites au programme de l'ONU. Une formation devrait être dispensée au personnel dans les domaines suivants : élaboration et gestion des projets, calcul du coût de revient des produits, réexamen des commissions économiques régionales, suivi et évaluation des résultats des programmes, remaniement progressif de la structure du budget afin de mettre davantage l'accent sur les domaines prioritaires et les activités de fond.

73. **M. Bennouna** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rend hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour présenter un budget axé sur les résultats. Il tient néanmoins à rappeler que cette méthode n'est pas une fin en soi mais un outil de gestion dont l'objet est d'assurer l'exécution de toutes les activités prescrites, et qu'elle doit être appliquée progressivement, par étapes successives, et en tenant compte du caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'Organisation. Il faut également tenir compte des particularités de celle-ci dans la formulation et l'application du cadre logique, notamment des indicateurs de succès. Instrument nouveau, la budgétisation axée sur les résultats peut encore être améliorée, comme l'a souligné le Comité consultatif. Il convient en particulier que tous les directeurs de

programme veillent à remédier aux carences constatées.

74. Le projet de budget-programme est sensiblement plus court que les précédents et a un caractère plus nettement stratégique. L'Assemblée générale avait accepté que le document soit plus concis, sous réserve que les demandes de crédit continuent d'être pleinement justifiées et qu'il soit mieux tenu compte des priorités définies dans le plan à moyen terme, la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences internationales. Il est impératif que les États Membres puissent trouver dans la partie principale du projet de budget les renseignements justifiant les demandes de crédit, notamment des précisions sur les effets de l'exécution des programmes.

75. Se référant à l'introduction, l'intervenant réaffirme que les États Membres doivent mettre à la disposition du Secrétaire général, comme l'exige l'Article 17 de la Charte, les ressources nécessaires pour que l'Organisation puisse exécuter tous les programmes et activités prescrits et fournir les services indispensables au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux. Le Groupe des 77 et la Chine notent que les propositions du Secrétaire général reposent sur une importante redistribution des ressources entre divers programmes. La répartition des ressources doit être conforme aux priorités arrêtées dans le plan à moyen terme et doit permettre de financer comme il convient les activités visant à atteindre les objectifs de développement économique et social approuvés par la communauté internationale dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des assurances données par le Secrétaire général à cet égard quant au respect des dispositions de la résolution 57/300.

76. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance aux réunions et conférences prévues au cours du prochain exercice, en particulier la Réunion internationale chargée de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la population et le développement, la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'examen de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr.

77. Il est également essentiel que le Secrétaire général continue de s'assurer que les ressources mises à la disposition de l'Organisation sont utilisées pour les fins auxquelles elles ont été approuvées, de manière économique, transparente et responsable.

78. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que le processus budgétaire approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211 et validé dans des résolutions ultérieures doit être respecté. Ils soulignent que la Cinquième Commission est celle des grandes commissions à laquelle incombe le soin d'examiner toutes les questions administratives, financières et budgétaires, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

79. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des premières mesures prises pour appuyer le développement de l'Afrique, notamment de la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et souhaite que celui-ci soit doté des moyens dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de sa mission.

80. Au paragraphe 14 de l'introduction, le Secrétaire général indique que les économies correspondant aux gains d'efficacité ont été réaffectées. Notant que, depuis l'approbation de l'ouverture du Compte pour le développement, le montant porté dans ce compte n'a pas varié, l'orateur souligne qu'en application de la résolution 52/212 D, une partie des gains d'efficacité devrait y être virée.

81. Le financement au moyen de fonds extrabudgétaires d'activités prioritaires – humanitaires, notamment – reste une tendance préoccupante, en raison de l'imprévisibilité attachée à ces ressources qui, de surcroît, sont souvent réservées au financement de programmes choisis par les donateurs. Il ne s'agit pas de décourager l'apport de contributions volontaires, mais celles-ci ne devraient pas être la principale source de financement de programmes et activités prescrits.

82. Un autre sujet de préoccupation est la persistance, dans certains lieux d'affectation, d'un taux de vacance de postes élevé, en particulier dans la catégorie des administrateurs. Cet état de fait nuit à l'exécution des programmes et activités prescrits. L'intervenant rappelle que l'utilisation de taux de vacance de postes uniformes doit être limitée aux calculs budgétaires. Il rappelle également que l'emploi de consultants et de

vacataires doit être réservé aux cas où le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises et que le recrutement des consultants doit refléter le caractère international de l'Organisation.

83. En ce qui concerne les états d'incidence sur le budget-programme des décisions prises par d'autres grandes commissions, ils doivent être présentés le plus tôt possible, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 13 de sa décision 34/401.

84. Enfin, le montant du fonds de réserve devrait rester fixé à 0,75 % du montant du budget de l'exercice et venir en sus dudit montant.

85. **M. Laurin** (Canada), parlant au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, se déclare convaincu que l'Organisation des Nations Unies et sa Charte sont les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Depuis l'Assemblée du Millénaire, l'Organisation a dû relever d'énormes défis tout en continuant d'assumer ses responsabilités en matière de développement, de droits de l'homme et de progrès social pour tous. Comme l'ont cruellement souligné les attaques dont elle a fait l'objet à Bagdad, elle doit poursuivre sa mission en consacrant davantage d'efforts, notamment financiers, à la sécurité de son personnel.

86. L'intervenant note avec satisfaction que le Secrétaire général a décidé de convoquer des réunions de haut niveau consacrées aux moyens de renforcer la capacité des institutions des Nations Unies de neutraliser les menaces contre la paix et la sécurité. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande approuvent l'approche que le Secrétaire général a choisie pour mener à bien la réforme engagée en 1997 et les propositions qu'il a faites dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Dans le cadre du processus budgétaire, leur objectif est de donner à l'Organisation les moyens de répondre avec souplesse aux nouveaux défis tout en assumant ses responsabilités courantes. Ils sont déterminés à aborder les questions budgétaires avec rigueur, estimant qu'en la matière l'austérité favorise les réformes et améliore la qualité.

87. L'intervenant prend note avec satisfaction des principes qui sous-tendent le budget-programme proposé : nécessité de centrer tous les efforts sur les priorités; financement des besoins nouveaux par réaffectation des ressources; volonté de supprimer les

activités d'utilité marginale afin de dégager des ressources pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire; rééquilibrage en faveur des activités relatives aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire; adoption de dispositions pour soutenir le développement de l'Afrique. L'approche axée sur les résultats a permis des progrès rapides. Comme le suggère le Comité consultatif, l'étape suivante doit consister à définir les réalisations et les indicateurs de succès de manière plus précise et plus aisément quantifiables, afin notamment d'aider les départements à axer leurs efforts sur la recherche de résultats. L'un des points positifs est la référence à la question de l'égalité des sexes dans la présentation des résultats, qui devrait faire mieux comprendre la nécessité d'intégrer des analyses comparatives par sexe dans le travail de programmation.

88. Cela étant, les États Membres et le Secrétariat doivent encore faire des efforts pour aligner les ressources sur les priorités et les répartir de manière efficace. Dans ce domaine, trois mesures sont indispensables. Premièrement, il faut abandonner la budgétisation par ajouts et revoir la base budgétaire pour s'assurer que les programmes restent utiles et efficaces, en particulier au regard des critères définis dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences. Deuxièmement, il faut supprimer les produits dépassés ou inefficaces. Il est proposé d'en éliminer 912, ce qui est peu sur un total de quelque 36 000. Les directeurs de programme doivent supprimer les activités d'utilité marginale et les États Membres peuvent fixer des dates butoirs pour les initiatives exigeant des ressources. Troisièmement, la réaffectation des moyens doit être la première solution envisagée en cas de nouvelle demande. L'impossibilité de virer des crédits d'un chapitre budgétaire à l'autre est une rigidité structurelle à laquelle il faut remédier. La création de nouveaux postes n'est pas la réponse adéquate face aux nouvelles tâches à accomplir. Le Comité consultatif fait d'utiles suggestions à ce sujet, en proposant de gérer globalement la dotation en effectifs, ce qui donnerait davantage de souplesse au processus sans amoindrir la responsabilité de sa gestion.

89. D'autres mesures s'imposent pour améliorer la gestion, l'efficacité et la productivité et moderniser les méthodes de travail. Le Comité consultatif fait remarquer que le nombre de postes d'agent des services généraux est excessif. La part des frais

généraux de fonctionnement dans le budget global est très élevée. Une autre question qui se pose est celle de l'efficacité des investissements considérables effectués dans les technologies de l'information. À ce sujet, le Comité consultatif souligne la nécessité d'une direction de haut niveau assumant un rôle stratégique. Pour ce qui est des processus administratifs, il faut décentraliser les pouvoirs afin de faciliter le passage à une culture associant autonomie et responsabilité.

90. Les ressources demandées ne cessent de croître : les dépenses budgétaires de l'exercice biennal en cours continuent d'augmenter et le budget proposé pour 2004-2005 pourrait également connaître une hausse du fait de la réévaluation des coûts et de nouvelles demandes liées aux programmes. Les nouvelles tâches doivent être financées, mais leur coût ne doit pas être systématiquement ajouté à une base budgétaire qui n'a pas fait l'objet d'un examen attentif. Il convient d'ailleurs de rappeler que la base du budget proposé inclut des sommes considérables qui correspondent à des dépenses non renouvelables de l'exercice en cours. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada demanderont des réductions sensiblement plus importantes que celles recommandées par le Comité consultatif. Mais ils seront également guidés par le souci d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et de soutenir la mise en oeuvre des mesures étudiées par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

91. **M. Dube** (Botswana), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que celui-ci s'associe pleinement à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Il note avec satisfaction que le Secrétaire général s'est employé à aligner le projet de budget-programme sur les priorités énoncées dans le plan à moyen terme, la Déclaration du Millénaire et les textes issus de grandes conférences récentes. Notant que le Secrétaire général a soumis un projet de budget-programme plus court et plus stratégique, conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, le Groupe des États d'Afrique fait remarquer qu'une présentation trop résumée risquerait de priver les États Membres des informations détaillées dont ils ont besoin pour fonder leurs décisions.

92. Le Secrétaire général doit disposer des moyens dont il a besoin pour s'acquitter des tâches prescrites, mais les prévisions de dépenses doivent être justifiées. Les ressources doivent être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été approuvées et de manière

responsable. La répartition des ressources entre les chapitres du budget doit tenir dûment compte des priorités, établies par les États Membres. Le Groupe des États d'Afrique souligne à ce propos l'importance particulière qu'il attache aux activités de développement et de maintien de la paix de l'Organisation.

93. Le Groupe des États d'Afrique rappelle les problèmes rencontrés pour la fourniture de certains services essentiels aux États Membres, du fait de décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253. Il faut certes faire des économies, mais sans nuire au fonctionnement des organes intergouvernementaux. Le Groupe espère que les crédits qui seront approuvés permettront de mener à bien les tâches prioritaires définies dans le projet de budget-programme à l'examen.

94. Ce projet n'est que le deuxième à avoir été établi suivant la méthode de la budgétisation axée sur les résultats. Il est donc sans doute trop tôt pour espérer des résultats concrets, mais les tendances qui ne manqueront pas de se dessiner indiqueront si la direction prise est la bonne. Les directeurs de programme ont des initiatives à prendre pour accélérer la mise au point des concepts et des techniques utilisés dans cette méthode. Il faut veiller à utiliser à bon escient la notion de « facteurs externes », qui ne doit pas devenir une excuse pour justifier des échecs évitables. Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la méthode, mais la tâche devrait être facilitée grâce aux investissements effectués dans l'informatique et la formation du personnel.

95. Il est demandé aux directeurs de programme de garder constamment à l'étude les produits relevant de leur sphère de compétence en vue de déterminer ceux qui sont dépassés ou d'utilité marginale et qui peuvent être supprimés, conformément à l'article 5.6 du PPBME. Ils ont proposé l'élimination de 912 produits. Certes, l'article 5.6 ci-dessus est essentiel pour la rationalisation des travaux des directeurs de programme et favorise le recentrage des ressources sur des tâches prioritaires; néanmoins, la procédure d'examen des produits à supprimer doit être respectée, en tenant compte des critères énoncés dans la règle 105.6 et avec la participation des organismes intergouvernementaux compétents.

96. Le Groupe des États d'Afrique prend note des propositions du Secrétaire général relatives aux

dépenses, ainsi que des observations, conclusions et recommandations correspondantes du Comité consultatif. Il attache beaucoup d'importance au programme économique et social de l'Organisation et estime, comme le Groupe des 77, que le budget qui sera adopté devra prévoir des ressources suffisantes pour financer les activités relatives à la coopération internationale et régionale au service du développement, aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire, ainsi qu'au maintien de la paix, compte tenu de ses liens avec le développement durable. À ce sujet, il faudrait renforcer la capacité de l'Organisation en matière de suivi de la mise en oeuvre des textes issus des grandes conférences consacrées à des questions sociales et économiques. Le Groupe note avec satisfaction que l'Assemblée générale a approuvé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et approuve les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général pour cette nouvelle initiative, tout en veillant à doter le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des moyens nécessaires.

97. Le Groupe constate que les taux de vacance de postes continuent de rester élevés dans certains lieux d'affectation, en particulier en Afrique. Ainsi, celui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en particulier pour les administrateurs, est encore trop élevé, ce qui nuit à la réalisation des programmes prescrits. La CEA doit faciliter les travaux du NEPAD au niveau régional et il y a lieu de procéder rapidement à des recrutements. Il ne faudrait pas que, par souci d'économie, des postes soient délibérément laissés vacants. Le Groupe note que les livraisons électroniques entre la CEA et ses cinq centres de développement sous-régional ont été améliorées et demande que ces efforts soient poursuivis afin notamment de relier la CEA aux autres lieux d'affectation.

98. Le Groupe se félicite des mesures prises par le Secrétaire général pour accroître progressivement la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, et souligne que tous les lieux d'affectation de l'Organisation doivent être traités de manière équitable. À ce sujet, il attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général relatives à la modernisation des installations de conférence de

l'Office, dont la Commission doit être saisie lorsque le Comité consultatif en aura terminé l'examen.

99. **M. Balarezo** (Pérou) prend la parole au nom du Groupe de Rio (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela). Le Groupe de Rio s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Il prend note avec satisfaction des améliorations apportées à la présentation du projet de budget-programme, et convient de la nécessité de s'intéresser non seulement aux moyens à mettre en oeuvre, mais également aux résultats obtenus, eu égard aux priorités arrêtées par les États Membres. La budgétisation axée sur les résultats doit précisément permettre de déterminer l'incidence des programmes dans les pays et les régions, pour les populations, les communautés, les organisations et les particuliers. Il importe que les États Membres améliorent ses modalités d'application sur la base de l'expérience acquise et veillent à ce que les directeurs de programme suivent de près les progrès accomplis et obtiennent les résultats recherchés.

100. Rappelant le paragraphe 4 de sa résolution 57/300, l'intervenant dit que le Groupe de Rio s'emploiera à obtenir, pour le prochain exercice biennal, un budget équilibré qui réponde aux attentes des États Membres. Il note avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité de l'Organisation et la moderniser. Il attache une importance prioritaire à la recherche de progrès dans des domaines tels que l'information, la formation et la responsabilisation du personnel, la délégation de pouvoirs et la simplification des procédures administratives.

101. Les domaines d'activité qui revêtiront une importance particulière pour le Groupe de Rio au cours de l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants : le désarmement; la Cour internationale de Justice; les affaires politiques, en particulier l'assistance électorale et les missions politiques spéciales relatives à la paix et à la sécurité; les affaires juridiques, en particulier le fonctionnement de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international; les affaires économiques et sociales, notamment le renforcement de l'Instance permanente sur les questions autochtones, l'élaboration d'une convention internationale générale visant à protéger et à défendre les droits et la dignité des handicapés, l'appui à donner au suivi des

conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et la suite donnée aux sommets et aux grandes conférences ainsi qu'à la Déclaration du Millénaire; les droits de l'homme; l'environnement, en particulier, le financement des sessions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; le commerce et le développement, l'aide humanitaire; et l'information. Le Groupe de Rio rappelle que l'examen du projet de budget-programme est une responsabilité collective de tous les États Membres et espère que le budget adopté sera à la mesure des tâches prescrites.

102. **M. Shobokshi** (Arabie saoudite) dit que le Royaume d'Arabie saoudite soutient le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 qui, plus bref que les précédents et faisant une large place aux préoccupations stratégiques, reflète les priorités fixées par l'Assemblée générale telles qu'elles ressortent du plan à moyen terme révisé. La délégation saoudienne rend hommage aux efforts constants déployés par le Secrétaire général en vue de réformer l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de faire face à ses nouvelles responsabilités et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

103. La délégation saoudienne note avec satisfaction que le projet de budget-programme, établi selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, précise les objectifs à atteindre et les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats, car cela aidera les directeurs de programme à se concentrer sur l'obtention de résultats, au lieu de se limiter à fournir des produits et des services.

104. La délégation saoudienne appuie l'utilisation du Système intégré de suivi et du catalogue des indicateurs. Il importe en effet que les directeurs de programme puissent accéder à des informations pertinentes relatives au budget et enregistrer régulièrement des données qui permettent de mesurer les résultats obtenus au cours de l'exercice et de les rapprocher des indicateurs de succès. Le suivi des écarts de réalisation par rapport aux objectifs fixés est un moyen d'améliorer la planification administrative, et d'éviter de refaire les mêmes erreurs. Il importe également que le Secrétariat fournisse en temps voulu des données précises aux États Membres afin que ceux-ci puissent prendre les bonnes décisions.

105. La délégation saoudienne appuie les programmes de mise en valeur des ressources humaines visant à développer les compétences d'encadrement et les compétences techniques, ainsi que les programmes d'affectation du personnel de services du Secrétariat à d'autres organisations internationales et les transferts au sein du système des Nations Unies. Il est nécessaire de mettre en place des stages de perfectionnement pour faciliter l'organisation des carrières. Enfin, il faut former les directeurs de programme aux techniques de budgétisation axée sur les résultats.

106. Le Comité consultatif note qu'il n'existe aucun mécanisme efficace permettant de suivre et de mesurer les résultats et l'effet des programmes et activités de l'Organisation, et qu'en outre le lien financier nécessaire avec les programmes et activités est inexistant. Cette lacune est préoccupante et il faut y remédier.

107. À la suite d'une proposition faite par le représentant de l'Arabie saoudite à la reprise de la cinquante-septième session, le Comité consultatif préconise d'attendre quatre ans au lieu de trois pour remplacer les ordinateurs individuels. La délégation saoudienne souscrit à cette recommandation, qui se traduirait par une économie de 2,3 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2004-2005.

108. La délégation saoudienne accueille avec satisfaction la création d'un nouveau chapitre 11, consacré à l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. S'agissant du Système de contrôle du matériel des missions, elle se félicite de l'utilisation du nouveau système Galileo, qui incorpore des éléments du système précédent mais aussi de nouveaux outils de gestion, d'analyse des données et d'établissement de rapports.

109. L'amélioration de la gestion des ressources humaines ne peut se faire qu'en précisant les attributions des directeurs de programme et en mettant en place un système de contrôle efficace avant de procéder à des délégations de pouvoir. Le Bureau de la gestion des ressources humaines doit redoubler d'efforts pour accorder la priorité au recrutement de nationaux d'États Membres non représentés ou sous-représentés, en s'appuyant sur le principe de la représentation géographique équitable, notamment dans le cas des pays en développement. L'Arabie saoudite espère que le nombre des fonctionnaires de

nationalité saoudienne sera bientôt en ligne avec sa quote-part.

110. L'intervenant conclut en préconisant d'accroître les achats effectués par l'Organisation auprès des pays en développement tout en recherchant le meilleur rapport qualité-prix, ces pays, notamment l'Arabie saoudite, offrant des produits de haute qualité.

111. **M. Negroponte** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays, favorable à la poursuite de la réforme de l'Organisation, compte parmi ses principaux objectifs pour la session en cours l'application de la résolution 57/300 dans son intégralité. Néanmoins, l'outil que constituent les mesures de réforme les plus récentes doit être couplé avec l'adoption d'un budget allégé, centré sur les priorités convenues et laissant moins de possibilités de double emploi. Plus souple, l'Organisation sera alors plus apte à faire face à de nouvelles situations et à jouer un rôle stratégique, partant, à mieux répondre aux besoins des États Membres.

112. Pour ce qui est de la réforme, les États-Unis se félicitent des mesures prises jusque-là pour mener à bien les initiatives du Secrétaire général et continueront de suivre les domaines où les efforts doivent se poursuivre. Notant que l'Union européenne et le Département de l'information ont créé un pôle d'information commun à Bruxelles, ils espèrent que les autres pays où des centres d'information sont implantés aborderont cet aspect important de la réforme dans le même esprit de coopération.

113. Les priorités de l'Organisation étant parfois divergentes, il faut que les méthodes de gestion soient rationnelles et transparentes et que le mécanisme de réaffectation des ressources soit plus souple. À cet égard, le Comité consultatif a fait une proposition judicieuse en suggérant que le Secrétaire général soit habilité à gérer la dotation en effectifs de manière globale, ce qui lui permettrait de réaffecter les ressources là où elles sont nécessaires.

114. Par ailleurs, il faut réformer le processus budgétaire actuel qui, tout en exigeant beaucoup de temps et de ressources, laisse nombre d'États Membres et de fonctionnaires du Secrétariat insatisfaits. Grâce aux suggestions du Secrétaire général et du Corps commun d'inspection, les États Membres disposent des conseils techniques qui les aideront à prendre une décision à ce sujet. Par ailleurs, l'intervenant félicite le Comité consultatif pour ses analyses approfondies des

propositions budgétaires et pour la nouvelle présentation de son rapport.

115. Pendant les années 90, le budget de l'Organisation a pu rester stable grâce, en partie, à des taux de change favorables. Le dollar était fort, ce qui laissait aux directeurs de programme une certaine marge pour entreprendre de nouvelles activités sans dépassement budgétaire, voire sans dépenser tous leurs crédits. Depuis, le dollar s'est déprécié et de nouvelles tâches urgentes, telles que la lutte antiterroriste et le renforcement de la sécurité, se sont imposées à l'Organisation. Il faut donc accepter des augmentations de crédits sélectives pour ces hautes priorités. Les États-Unis notent avec satisfaction que cette évolution s'accompagne d'un changement d'attitude des États Membres qui, soucieux d'améliorer la gestion, appuient le système de budgétisation axée sur les résultats et l'établissement de priorités. La Cinquième Commission se doit d'approuver un projet de budget-programme qui tienne compte des nouveaux impératifs. Cela suppose que les États Membres et le Secrétariat oeuvrent de concert dans l'intérêt de tous.

116. Les États-Unis continueront de veiller à ce que les directeurs de programme recensent les activités dépassées ou inefficaces, considérant que l'application systématique des règles en vigueur, en particulier l'article 5.6 du PPBME, donnerait à l'Organisation la souplesse financière dont elle a besoin pour s'acquitter de ses tâches prioritaires. Le projet de budget-programme présenté marque des progrès à cet égard mais ils sont insuffisants puisque sur plus de 40 000 produits, 912 seulement seraient éliminés. Le CPC a demandé que certains directeurs de programme soumettent une nouvelle liste de produits à supprimer. La Cinquième Commission doit quant à elle se pencher sur les chapitres du budget consacrés à l'environnement, aux droits de l'homme et à l'information, qui n'ont pas été approuvés par le CPC.

117. Le rôle des États Membres est d'analyser le budget, en tenant compte des arguments des directeurs de programme, et de présenter leurs propres propositions. Les États-Unis ont plusieurs suggestions à faire pour mieux hiérarchiser les activités : le nombre excessif des réunions programmées (15 484 sur deux ans) devrait être réduit de 5 % dans un premier temps, ce qui dégagerait 4,3 millions de dollars; les postes vacants depuis plus de deux ans devraient être supprimés, ce qui permettrait d'économiser quelques millions de dollars; la fermeture du centre

d'information des Nations Unies à Washington permettrait d'économiser encore 1 million de dollars; la rationalisation des tâches administratives faisant double emploi, identifiées par les commissaires aux comptes de l'ONU, ferait économiser presque 4 millions de dollars; enfin, la suppression de l'Administration postale dégagerait environ 1,5 million de dollars.

118. L'intervenant note qu'avec l'augmentation de 30 millions de dollars demandée pour les investissements dans l'informatique, plus de 192 millions de dollars seraient alloués à ce secteur au cours de l'exercice. D'une manière générale, son pays est favorable à ce type d'investissements productifs, mais il constate que malgré ceux-ci le personnel d'appui reste très nombreux, en particulier dans les commissions régionales.

119. L'intervenant souligne que les États Membres tiennent à une gestion financière rigoureuse, en particulier lorsqu'ils assument une part importante du budget. Celui-ci devrait être établi sur la base d'une croissance nominale nulle. Les États-Unis sont convaincus que si les outils constitués par le mode de gestion axée sur les résultats, l'établissement de priorités et la recherche de l'efficacité sont pleinement exploités, les États Membres pourront approuver un budget stable qui permette de financer les activités prioritaires de l'Organisation.

La séance est levée à 12 h 35.